



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 149 /2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Convention n° CC - 17629 de mise à disposition d'un maître-nageur
Profession Sport 38
Maison Départementale des Sports
7 rue de l'Industrie
38320 EYBENS Cedex

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'association Profession Sport 38 – Maison Départementale des Sports – 7 rue de l'Industrie - 38320 EYBENS Cedex, représentée par Monsieur Jean Michel LOSA, la convention n° CC-17629 de mise à disposition d'un maître-nageur, M. **HIRSCHY Cédric**, chargé de la surveillance des bassins de la piscine du quartier de Reyniès du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne à Varcès, pour les écoles primaires de Vif du 15 septembre 2022 au 15 juin 2023 :

- intervention sur la base de 75 heures (42€/h) réparties comme suit :
- ✓ 20 heures du 15 septembre au 15 décembre 2022 : soit **840€**
 - ✓ 55 heures du 3 janvier au 15 juin 2023, soit **2310€**
 - ✓ 2 heures de concertation avec les enseignants, soit **84€**

pour un montant total s'élevant à **3234 € TTC** (trois mille deux cent trente-quatre euros).

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE :

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte est exécutoire à compter de sa publication et/ou notification.

Conformément au Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans les deux mois de sa publication et/ou sa notification.

Fait à VIF, le 28 SEP. 2022

Par délégation du Conseil Municipal,
le Maire


GUY GENET
